

L'évaluation des établissements scolaires



DES OBJECTIFS CLAIRS, AU SERVICE DE L'ÉTABLISSEMENT

- **Faire mieux réussir tous les élèves** (plaisir et efficacité des apprentissages, résultats, parcours, citoyenneté, insertion)
- **Améliorer le bien-être dans l'établissement** pour les élèves, les professeurs et l'ensemble des personnels
- **Renforcer la dimension collective**, la coopération et le sentiment d'appartenance



LA MÉTHODE

Une **démarche participative** associant tous les acteurs (personnels de l'établissement, élèves, parents, partenaires, etc.)

Un **croisement des regards** : articulation entre autoévaluation et évaluation externe

Une **analyse collective** pour identifier une stratégie adaptée à l'établissement

Des actions et un plan de formation pour aider les équipes à formaliser leur projet d'établissement

Une **charte pour les évaluateurs externes** : professionnalisme, impartialité, écoute et bienveillance

Ce n'est :

- Ni un contrôle
- Ni une certification
- Ni une évaluation des personnes
- Ni un classement



AU CŒUR DE LA DÉMARCHE : LE POINT DE VUE ET L'ANALYSE DES ACTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

- L'auto-évaluation fonde la démarche d'évaluation. Elle est organisée par l'établissement et **participative : personnels de l'établissement, élèves et parents y contribuent**
- Le guide de l'auto-évaluation est un support qui peut être **enrichi et complété par l'établissement** pour être au plus près des préoccupations et du contexte spécifique
- Des axes stratégiques et un plan d'action et de formation **proposés par les acteurs de l'établissement**
- Des évaluateurs externes qui s'appuient sur l'autoévaluation, l'observation et **l'écoute des acteurs**
- Un rapport provisoire établi par les évaluateurs externes qui viennent le **présenter à l'établissement**. De cet échange peuvent découler des évolutions du rapport
- Une fois le rapport définitif rédigé, **l'établissement peut faire des observations écrites** qui y seront annexées.



UN CYCLE D'ÉVALUATION DE 5 ANS

- **Septembre 2020 - juillet 2025** : l'ensemble des établissements scolaires du 2^d degré, publics et privés sous contrat, auront réalisé leur évaluation